

## Pensez covoiturage !

*« Augmentation des prix du carburant, poids environnemental des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements et crise économique...autant de facteurs qui font réfléchir à des moyens alternatifs à la voiture individuelle et à l'autosolisme. Le covoiturage est solution de déplacement simple et efficace que le Département à décider de promouvoir.*

Cette option, la ville de Charmes sur Herbasse et de Saint Donat sur l'Herbasse l'ont adoptée. En partenariat avec le Conseil Général de la Drôme et la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse, elle déploie le schéma directeur de covoiturage élaboré à l'échelle Drôme-Ardèche. Deux aires de co-voiturage ont été identifiées sur le territoire communautaire.

Une signalétique particulière a été mise en place pour les reconnaître.

### **Où se situent les aires de covoiturage ?**

- *Nouveau rond-point de Cabaret neuf – Charmes Sur Herbasse*
- *Parking de l'Espace des Collines – Saint Donat Sur Herbasse*

### **Est-ce un service payant pour les utilisateurs ?**

Non, ce nouveau service est gratuit et non limité dans la durée

### **Comment ça marche ?**

Ce nouveau service de mobilité est entièrement gratuit, il permet la mise en relation des personnes qui désirent covoiturer.

Les trajets peuvent être quotidiens sur des courts parcours ou pour des plus grandes distances.

Conducteur ou passager, il suffit de vous inscrire et de déposer le trajet que vous souhaitez partager sur [www.ecovoiturage0726.fr](http://www.ecovoiturage0726.fr).

### **Quels sont les avantages ?**

Le covoiturage est solution sur mesure pour vos déplacements.

Les avantages du covoiturage, c'est :

- des économies sur le budget auto – en moyenne 1500€ / conducteur/ an
- des déplacements plus conviviaux
- une vraie solution de transport sur mesure pour les personnes non véhiculées
- une pratique qui contribue à réduire les pollutions